



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 39465

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la recommandation formulée dans le rapport de la Cour des comptes pour une meilleure gestion du crédit impôt recherche (CIR) consistant à retenir comme indicateur de performance principal du CIR l'évolution du ratio de dépense intérieure de R et D des entreprises sur PIB et le compléter par des indicateurs par grands secteurs d'activité. Il lui demande son avis sur cette recommandation et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

L'impact du crédit impôt recherche (CIR) est mesuré à travers un indicateur de performance fiable et précis, l'indicateur 2.3 « mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche », présenté dans le cadre du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la loi de finances. Cet indicateur de performance est décliné en deux sous-indicateurs : - le sous-indicateur « dépenses de recherche et développement (R&D) privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche » qui est un ratio d'impact « dépenses de R&D supplémentaires/CIR perçu par les entreprises », obtenu à partir d'études économétriques qui estiment l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D des entreprises ; - le sous-indicateur « taux de croissance de l'intensité en R&D des secteurs marchands », indicateur complémentaire du précédent qui prend en compte la déformation de l'activité économique française au détriment de l'industrie qui tend à réduire mécaniquement l'intensité en R&D au niveau macroéconomique. Ces deux indicateurs de performance permettent de mesurer l'objectif fixé par les documents budgétaires, à savoir participer à la promotion du transfert et de l'innovation (objectif n° 2 du programme 172). Enfin, le ministère en charge de la recherche publie régulièrement un rapport sur le CIR qui présente des éléments statistiques complets et précis sur l'impact de la dépense fiscale. A cet égard, une distribution sectorielle des dépenses déclarées et le montant du CIR correspondant y est présentée.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39465

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10519

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5779